COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

<u>Classement des villes entrepreneuriales</u>

La tendance est claire : Rivière-du-Loup brille parmi les meilleures, année après année

Rivière-du-Loup, le 3 avril 2019 – La Ville de Rivière-du-Loup accueille avec un grand sentiment de fierté le plus récent classement de l'indice entrepreneurial des villes, produit par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Pour l'année 2018, Rivière-du-Loup se classe ainsi 3e au Québec et 5e au Canada! Avec les années et le cumul des classements, une tendance se dégage clairement : Rivière-du-Loup brille parmi les meilleures et est une terre d'accueil pour l'entrepreneuriat, tant à l'échelle québécoise que canadienne.

Pour la mairesse de la Ville, Mme Sylvie Vignet, « ce n'est pas le fruit du hasard si notre milieu fait excellente figure au classement indépendant, se retrouvant année après année en position avantageuse. C'est plutôt le résultat de l'addition des forces, d'un travail assidu et collectif. Celui des entrepreneurs, de la Ville, des institutions d'enseignement et de combien d'autres partenaires qui, ensemble, créent un environnement attractif et propice à entreprendre et investir. C'est donc une réussite commune, un honneur qui rejaillit sur l'ensemble de la collectivité. »

Le directeur du Service du développement économique, M. Denis Goulet, souligne : « cette nouvelle témoigne bien du dynamisme entrepreneurial de Rivière-du-Loup. Et ça met en lumière, outre l'excellent climat d'affaires, les perspectives qui sont très intéressantes pour le développement. Ce qu'on voit, c'est que les gens ont l'intention d'investir et d'innover. C'est ce que nous constatons nous-mêmes sur le terrain. Je ne suis pas surpris de cet aspect. Il se confirme tous les jours auprès de nos entrepreneurs. Le défi auquel nous nous attardons maintenant est la situation de plein-emploi que nous vivons. Un heureux problème, certes, mais qui demeure un enjeu de taille pour permettre à nos entreprises de se développer à leur plein potentiel. »

Soulignons que le classement de la FCEI divise son évaluation selon trois critères principaux, qui comptent désormais chacun pour un tiers de la note. Le premier critère, dans lequel Rivière-du-Loup se démarque tout particulièrement chaque année, a ainsi vu

…2

sa pondération ramenée de 40 % à 33 % entre les éditions 2016 et 2018 du rapport *Les collectivités entrepreneuriales*. Chacun des critères est ainsi plus précisément évalué :

1- Politiques : comprend le fardeau de l'impôt foncier municipal, le ratio d'impôt foncier provincial et l'adhésion ou non au programme PerLE;

2- Perspectives : prend en compte la prévision du rendement des entreprises, les attentes relatives à l'embauche d'employés à temps plein, l'état général de l'entreprise, le nombre de permis de construction d'établissements commerciaux, industriels et institutionnels et le revenu des travailleurs autonomes;

3- Présence : comptabilise l'augmentation des établissements commerciaux, le nombre d'établissements commerciaux par habitant, le travail autonome en pourcentage de l'emploi total, les entreprises du secteur de l'information et de la culture et les jeunes propriétaires d'entreprise.

« Le succès entrepreneurial d'une collectivité, c'est un travail de tous les instants. Si nous accueillons avec la plus grande fierté les résultats aujourd'hui dévoilés, ce n'est pas pour autant que l'on se reposera sur nos lauriers, souligne la mairesse. Notre travail est quotidien et se poursuit, afin de conjuguer développement économique et qualité de vie, deux conditions qui se nourrissent l'une l'autre et font grandir Rivière-du-Loup. » D'ailleurs, c'est la journée même d'une rencontre organisée de concert avec la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup concernant le Registre des fournisseurs de la Ville que Mme Vignet tient cette déclaration.

- 30 -

Source : Karine Plourde conseillère
Service des communications
418 867-6611